

**Table GIRT commune - Gaspésie
Fiche – Évaluation des solutions possibles
aux préoccupations – Réseau prioritaire multiusage – 10 mars 2026**

1. IDENTIFICATION	
Personne ou organisme émetteur de préoccupation	Document de référence
MRC Avignon et MRC du Rocher-Percé	
2. PRÉOCCUPATION	
Générale : X	
Spécifique :	
Brève description de la préoccupation et des objectifs poursuivis afin de résoudre la problématique ou d'améliorer la situation :	
<p>Les deux MRC souhaitent prioriser des chemins supplémentaires en raison de leur statut de sentier fédéré pour les activités de véhicule hors-route (VHR).</p> <p>Regroupe les commentaires suivants :</p> <p>a. Le chemin «côtes du 5» est le plus emprunté par les utilisateurs (chasseur, vtt, villégiature, propriétaire privé ver lot a bois et érablière). Par contre, le sentier quad (#10) passe par un autre chemin au nord (appelé le «chemin d'été») pour se rendre au lac Sansfaçon. Validé auprès de la FQCQ quel chemin doit être conservé prioritaire.</p> <p>Commentaires liés à une référence cartographique (référence à la carte entre parenthèse) :</p> <p>b. Chemin qui semble important à conserver, passage sud du Lac des Sept Îles pour Zec des Anses, est aussi sentier fédéré TQ-5 (MRC03)</p> <p>c. Le prolongement du chemin Hardy (route Maurice-Beaudin sur le réseau municipal) permettrait une meilleure connectivité en rejoignant un sentier fédéré VHR (TQ-5 et #10) (MRC06)</p> <p>d. L'intégration d'un chemin entre le lac aux Outardes et le sentiers fédérés améliorerait la connectivité. (MRC07)</p> <p>e. Sentiers fédérés (#10 et TQ-5), refuge Ross (#10), Zec des Anses. (MRC02)</p> <p>f. Sentiers fédérés (#10 et TQ-5), refuges Pont Ouest et Hardy (#10). (MRC05)</p> <p>g. Sentiers fédérés (#10 et TQ-5), secteur Réserve faunique de Port-Daniel. (MRC08)</p> <p>h. Sentiers fédérés (#10 et TQ-5), Zec des Anses. (MRC 10)</p> <p>i. Sentier fédéré (TQ-5), Vauquelin, Percé. (MRC11)</p> <p>Malgré des endroits précis ciblés par les commentaires, la portée de la question est régionale étant donné l'étendue des réseaux de sentiers fédérés.</p>	
3. LOCALISATION DE LA PRÉOCCUPATION	
Situer brièvement le territoire concerné par la préoccupation :	
Accès au lac Sansfaçon au nord de Maria	

Sentiers VHR entre Port-Daniel et Chandler
Sentier motoneige secteur Vauquelin

Question étendue à l'ensemble des sentiers fédérés de la région

Carte jointe : Oui Voir à la fin de la fiche Non

4. ENJEU

Prendre en compte les infrastructures liées aux activités fédérées de véhicule hors-route dans la démarche voirie régionale.

5. OBJECTIF

S'assurer de considérer les sentiers VHR dans la démarche voirie régionale.

6. ÉLÉMENTS DE SOLUTION EN VIGUEUR OU À VENIR

Identifier les mesures, les modalités, les ententes, etc. qui affectent l'enjeu:

- La cartographie des sentiers fédérés est publique, reconnue et accessible en tout temps
- Un sentier faisant l'objet de droits exclusifs pour le VHR n'est pas un chemin multiusage.
 - Autorisation ministérielle LRQ., c. T-8.1, r.7
 - Seul un quadiste ou un motoneigiste ayant sa carte de membre peut y circuler.
 - Ainsi, un tel tronçon ne peut être intégré au réseau prioritaire multiusage.
- Certaines portions de sentiers fédérés se situent sur des chemins qui figurent déjà au réseau prioritaire multiusage en raison de l'importance de ces tronçons pour l'accès au territoire ou pour le déroulement de certaines activités.
 - Droit de tarifer : LRQ, c. V-1.3, a. 69
- Les agents de liaison de la FCMQ et de la FQCQ sont membres du comité voirie.

7. SOLUTIONS POTENTIELLES

Identifier des mesures, des modalités ou des actions pour solutionner l'enjeu et documenter les principaux avantages ou inconvénients pour chacune des solutions (évaluation des impacts des solutions possibles) :

- Réponse générale sur l'enjeu
 - Ne pas intégrer de segments supplémentaires au réseau prioritaire multiusage *sous seul prétexte* que ce sont des sentiers fédérés. **Car ils constituent déjà un réseau permanent et reconnu.**
 - Continuer d'impliquer les agents de liaison des fédérations VHR dans la démarche régionale de gestion de la voirie.
 - Dans le document explicatif du réseau prioritaire, maintenir la mention sur l'importance de consulter les réseaux VHR afin d'interpréter correctement le réseau de chemins multiusages.
- Réponse directe aux commentaires des émetteurs
 - Conserver au réseau uniquement « Côte du 5 » puisqu'il est le plus utilisé par le public.
 - Ne pas ajouter au réseau les segments MRC 02, 3 5, 6, 7, 8, 10 et 11 au réseau prioritaire.

8. SOLUTIONS PRÉCONISÉES PAR LA TABLE

Identifier parmi les éléments de solutions potentielles ceux qui sont préconisés par la Table :

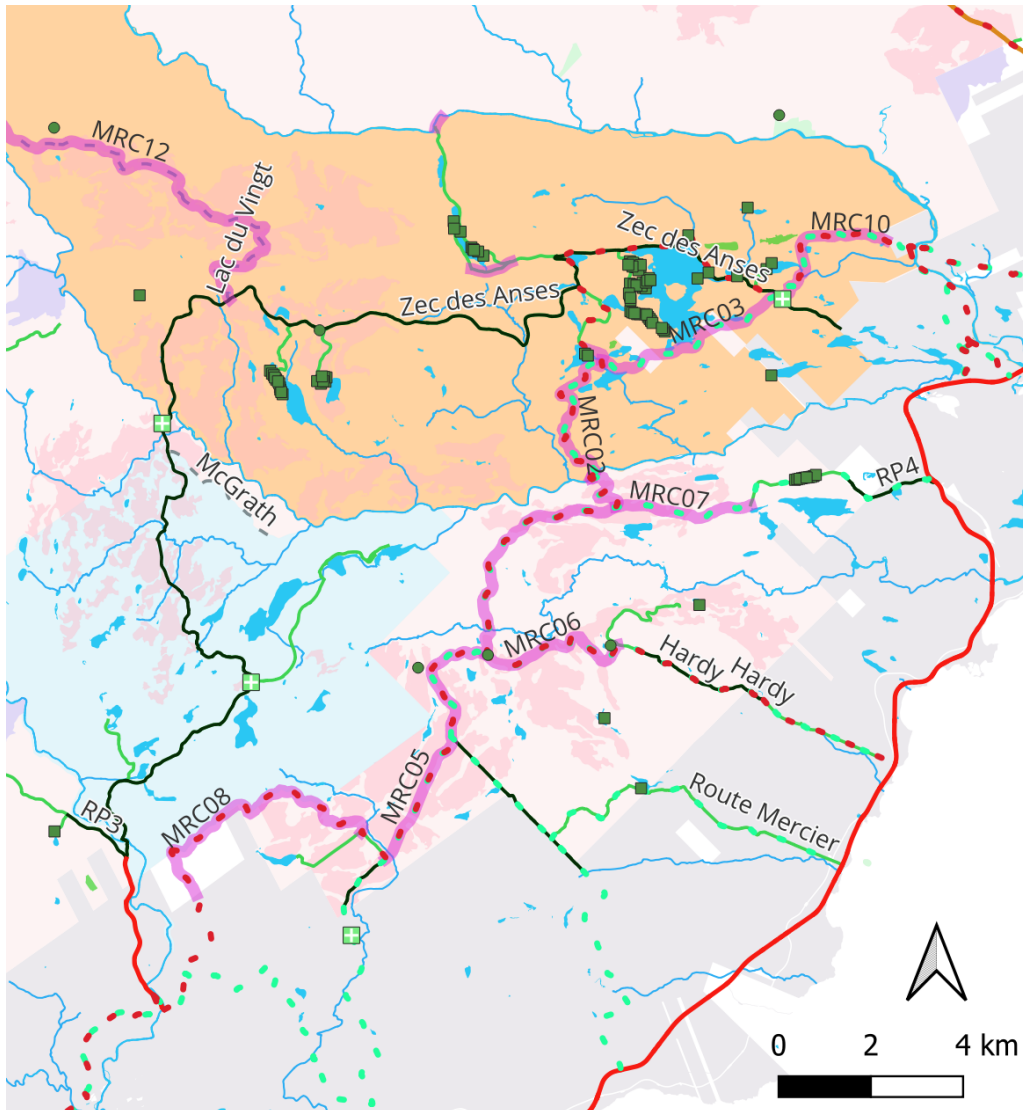
La solution est adoptée tel que présentée.

9. ÉLÉMENTS PERMETTANT DE MESURER LE RESPECT DE LA MESURE D'HARMONISATION

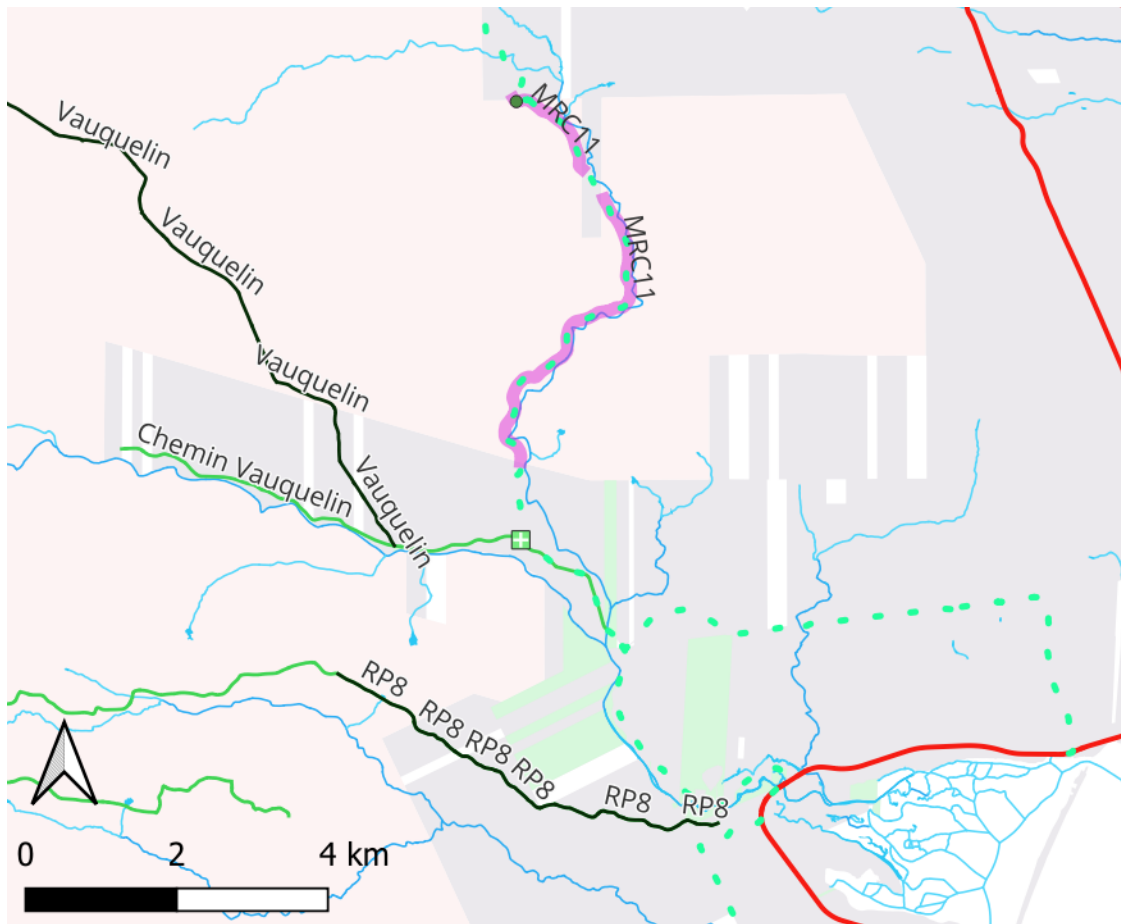
Identifier les éléments qui permettront de vérifier que la mesure d'harmonisation a été respectée et les intégrer au R176.

NA

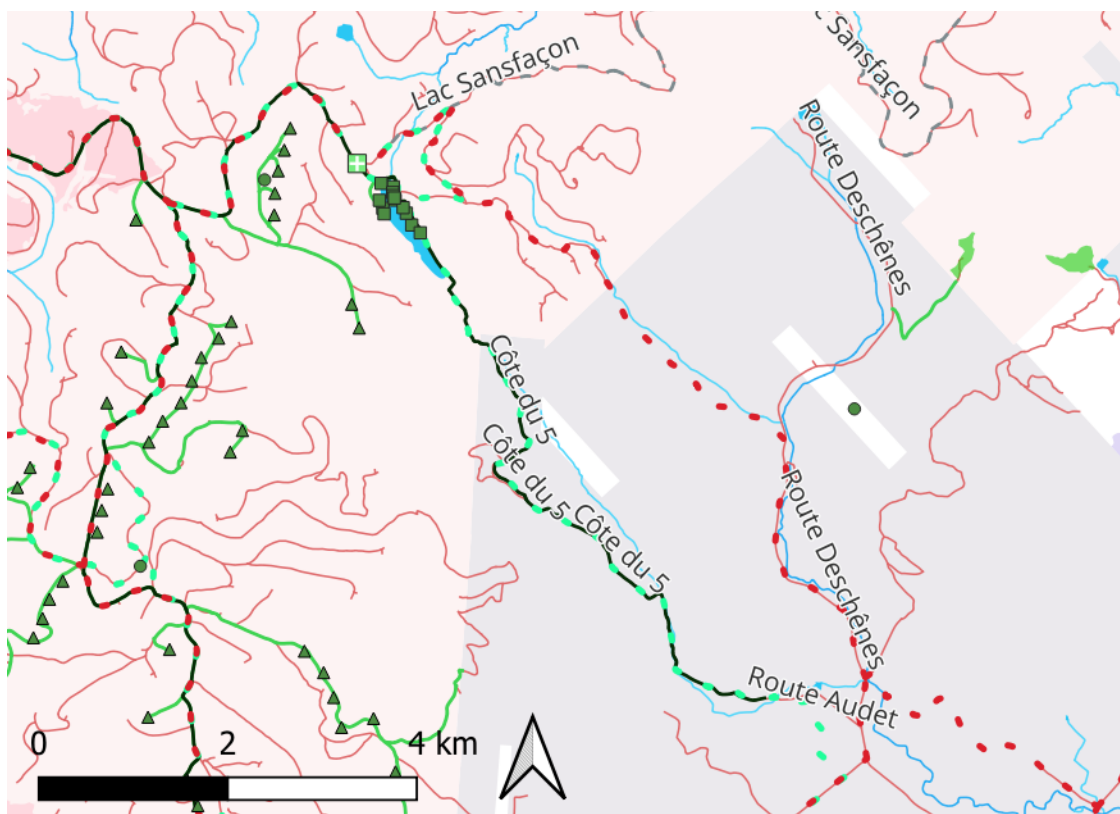
10. CONSIDÉRATIONS IMPORTANTES ET AUTRES COMMENTAIRES



- | | | |
|------------------------|-------------------|---------------|
| ■ Villégiature | — RP - tertiaire | ■ R11_AIPL |
| ● Autres baux | — RP - secondaire | ■ Rés. faun. |
| - - FQCQ_decoup | — RP - primaire | ■ Zec |
| - - FCMQ_decoup | — gestion_MTQ | ■ UA |
| — commentaire_RP_MRCRP | ■ STF_REFUGE_BIO | ■ Terr. privé |
| | ■ AP_REG_S | |



- Autres baux
- FCMQ_decoup
- commentaire_RP_MRCRP
- RP - tertiaire
- RP - secondaire
- RP - primaire
- gestion_MTQ
- STF_REFUGE_BIO
- AP_REG_S
- UA
- Terr. privé



- | | | |
|-----------------|-------------------|---------------|
| ■ Villégiature | — RP - tertiaire | ■ R11_AIPL |
| ▲ Éoliennes | — RP - secondaire | ■ UA |
| ● Autres baux | — | ■ Terr. privé |
| - - FQCQ_decoup | ■ STF_REFUGE_BIO | |
| - · FCMQ_decoup | ■ AP_REG_S | |